

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 16 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Ferrières dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Céline BECKERICH Bernard BESSON Laurence BONNEAU Ludovic COELEMBIER Christophe GARREAU Annie GRATTET Alexandre JOUSSEMET Éric LAMY Corinne LIAIGRE Solange MANCEAU Patricia MARIE Vanessa MOQUET Jenny MORTAGNE Jean-Philippe ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Céline BECKERICH

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte rendu de la réunion précédente*
- *200616-1 Elections des délégués auprès des EPCI, syndicats*
- *200616-2 Elections des délégués aux commissions*
- *200616-3 Autorisation de signature de la convention de rétrocession futur PA*
- *200616-4 Semdas : avenant 1 au marché de CSPS Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé*
- *200616-5 Semdas : approbation du compte rendu d'activité*
- *200616-6 Tarif droit de place – Redevance d'occupation du domaine public*
- *200616-7 Dojo : Autorisation de signature de la convention avec l'école de judo*
- *200616-8 Budget : vote des taux*

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Après lecture faite au Conseil Municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte de la démission de Monsieur Guy JORIS.

200616-1 Election des délégués auprès des EPCI, syndicats

	Membres titulaires	Membres suppléants
SIVOS Syndicat à Vocation Scolaire Benon-Ferrières	- Bernard BESSON - Éric LAMY	- Jean-Philippe ROUSSEAU
SIVU des pompiers : Syndicat à Vocation Unique Ferrières ; Le-gué-d'Alléré ; Nuailly-d'Aunis ; Saint-Sauveur-d'Aunis	- Bernard BESSON - Jean-Philippe ROUSSEAU	- Annie GRATTET - Céline BECKERICH
SOLURIS Syndicat mixte pour l'informatisation	- Corinne LIAIGRE	-
EAUX 17 Syndicat départemental des eaux	- Bernard BESSON	
Parc interrégional du Marais Poitevin	- Jenny MORTAGNE	- Patricia MARIE
SDEER Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural	- Annie GRATTET	- Laurence BONNEAU
Syndicat départemental de la voirie	- Christophe GARREAU	

200616-2 Elections des délégués aux commissions

La Commission d'Appel d'Offre

Président : Bernard BESSON Maire

3 membres élus : Jean-Philippe ROUSSEAU - Ludovic COELEMBIER - Corinne LIAIGRE

La Commission de Contrôle des listes électorales

Délégué de l'administration : Jean RIGHI,

Déléguée du TGI : Martine BESSON née GOT

1 délégué à désigner : Éric LAMY

Proposition de délégués à la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts CGI institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs CCID présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

Président Commissaire : BESSON Bernard

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean Philippe ROUSSEAU	Laurence BONNEAU
Annie GRATTET	Éric LAMY
Patricia MARIE	Christophe GARREAU
Céline BECKERICH	Solange MANCEAU
Corinne LIAIGRE	Jenny MORTAGNE
Ludovic COELEMBIER	Alexandre JOUSSEMET
Sébastien LAFOSSE	Jean Pierre POINOT
Samuel MOREAU	GUEGUIN Michel
Sandrine BUSSON	Caroline COELEMBIER
Nicole BRUNNER	Marie-José HOFFMANN
Éric PERROT	Maurane ROUSSEAU
Gwenaél GUIFFANT	Vanessa MOQUET

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

Commissions communales

Monsieur le maire rappelle que ces commissions sont internes à la commune et peuvent donc évoluer au fur et à mesure des projets

Conseillers	Voirie	Bâtiments	fêtes et cérémonies	Finances	Cimetière	Communication
Bernard BESSON						
Jean-Philippe ROUSSEAU						
Annie GRATTET						
Patricia MARIE						
Céline BECKERICH						
Laurence BONNEAU						
Ludovic COELEMBIER						
Christophe GARREAU						
Alexandre JOUSSEMET						
Éric LAMY						
Corinne LIAIGRE						
Solange MANCEAU						
Vanessa MOQUET						
Jenny MORTAGNE						

200616-3 Autorisation de signature de rétrocession du PA 1715820C0002

Monsieur le Maire informe le conseil du PA 1715820C002, futur aménagement par la Communauté de Commune situé à l'entrée du village.

La convention demandée à la Communauté de commune Aunis Atlantique ne nous étant pas parvenue, il n'y pas lieu de délibérer.

200616-4 Semdas : Avenant 1 au marché de CSPS Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé

Vu la délibération du 3 juillet 2018 attribuant à la SEMDAS le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction du dojo,

Vu la délibération du 11 septembre 2018 attribuant le marché pour la mission de Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé à la société SOCOTEC de LA ROCHELLE pour un montant de marché de 2 000 € HT,

Considérant la crise sanitaire connue liée au Covid-19, la poursuite du chantier de construction du dojo a été conditionnée par la mise à jour du Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé qui détermine les mesures sanitaires à mettre en œuvre conformément aux préconisations du guide de l'OPPBTP,

Etant considéré la proposition reçue de la part du cabinet SOCOTEC de LA ROCHELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1/ **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de Coordination Sécurité et Protection de la Santé de l'entreprise SOCOTEC d'un montant de 220,00 € HT portant le montant du marché à 2 220,00 € HT ;

2/ **AUTORISE** la Présidente Directrice Générale de la SEMDAS, mandataire, à signer ledit marché de Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé et toutes pièces conséquences de la présente.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant

200616-5 Semdas : Approbation du compte rendu d'activité

Conformément à la convention de mandat du 07 juillet 2018, la SEMDAS doit transmettre chaque année à la commune le compte-rendu d'activité de l'opération de construction du DOJO de Ferrières en vue de son approbation.

Après lecture de ce compte-rendu, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte-rendu 2019 établi par la SEMDAS.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant

200616-6 Droit de place : Redevance d'occupation du domaine public

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante /

- 15€ pour le stationnement de quelques heures

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant

200616-7 Autorisation de signature de la convention avec l'école de judo

Monsieur le maire propose de signer une convention avec l'école de judo. Il en fait la lecture

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition du DOJO bâtiment communal de la commune.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant

200616-8 votes des taux

Monsieur le Maire fait part au conseil du vote obligatoire des taux même s'ils sont inchangés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide des taux suivant le tableau ci-dessous

	2019	2020
Taxe d'habitation	13,65%	X
Taxe foncière (bâti)	17,85%	17,85%
Taxe foncière (non bâti)	48,30%	48,30%

Le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

QUESTIONS DIVERSES

Salle des fêtes

Au vu de l'évolution favorable du COVID 19, le conseil municipal se positionne pour une réouverture potentielle de la salle des fêtes fin aout 2020.

Passage piéton

Annie GRATTEY indique qu'une demande de passage piéton devant le centre de tri de la poste lui a été faite. Le conseil répond favorablement à la demande et charge l'adjoint responsable à la voirie de bien vouloir faire le nécessaire.

Déplacement de lampadaire

Monsieur le Maire indique qu'un propriétaire souhaitant faire des maisons en location demande à ce que la commune déplace un lampadaire pour son futur accès à ses locations.

Le conseil indique que les lampadaires sont en place depuis plusieurs années, et que le permis de construire aurait dû les prendre en compte. Si un déplacement doit être fait il sera à la charge du demandeur.

Commission finance

Monsieur le Maire indique aux conseillers concernés la date du 18 juin 2020 à 9h30 pour la commission finance avec Monsieur le percepteur.

Flash info

La distribution du flash info est prévue pour le 03 juillet à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Compte rendu des décisions prises par le Maire DIA

Lors de sa séance du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Maire à chaque utilisation.

DIA : La CDC a souhaité garder la compétence en matière de droit de préemption sur les zones d'activités et re-déléguer aux communes celui-ci pour les autres zones urbaines. Monsieur le Président a reçu du Conseil Communautaire par la délibération n°CCom-16122015-05a du 16/12/2015 la délégation pour l'exercice de ce droit. Il doit en rendre compte régulièrement au Conseil.

Etat des lieux de DIA

Terrains bâtis non préemptés

ZM 116- ZL 169

Terrains non bâtis non préemptés